

# JeRecycleMonVehicule.fr : le guichet officiel

Dans le cadre de la loi AGEC et de la réforme de la Responsabilité Élargie des Producteurs, un éco-organisme national agréé par l'État, Recycler Mon Véhicule, coordonne la filière des véhicules hors d'usage (VHU). L'objectif étant de garantir un recyclage transparent, sécurisé et respectueux de l'environnement, tout en luttant contre les filières illégales et les dépôts sauvages.



## Simplifier les démarches

La plateforme **JeRecycleMonVehicule.fr** est le guichet unique mis en place par l'éco-organisme. Elle permet à chaque particulier :

- d'identifier un centre VHU agréé, proche de chez lui ;
- de demander l'enlèvement d'un véhicule hors d'usage ;
- d'obtenir un certificat de destruction, indispensable pour finaliser les démarches administratives.

Tout est centralisé, clair, et surtout entièrement sécurisé.

## Pourquoi passer par le dispositif officiel ?

Parce qu'un véhicule en fin de vie contient encore de nombreuses pièces et matières valorisables, mais aussi des éléments potentiellement polluants.

Avec un centre agréé :

- le véhicule est dépollué et recyclé selon des normes strictes ;
- la traçabilité est garantie ;
- vous évitez les arnaques, les enlèvements non déclarés et les risques liés aux pseudo-dépanneurs « gratuits ».

## Attention aux filières illégales

Certaines annonces promettent un enlèvement rapide ou une compensation financière... mais peuvent conduire à un abandon sauvage ou à un recyclage non conforme.

**Un seul réflexe : toujours vérifier l'agrément du centre** via le site officiel.

Liens utiles

[JeRecycleMonVehicule.fr](http://JeRecycleMonVehicule.fr)